



OBJECTIF(S)

- Cerner les obligations légales du professionnel. Sécuriser les honoraires de location.
- Appréhender la solvabilité du locataire et se prémunir contre les faux documents.
- Maîtriser la rédaction du bail et de ses annexes. Sécuriser l'entrée dans les lieux.

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Les professionnels de l'immobilier (Responsables, Collaborateurs gestionnaires, Agents de location)

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - LES OBLIGATIONS LÉGALES DU PROFESSIONNEL

- Le mandat de location et/ou de gestion locative
- La publicité

II - LE DOSSIER DU CANDIDAT LOCATAIRE

- La lutte contre la discrimination
- Les documents autorisés
- L'étude de la solvabilité

III - LES DIFFÉRENTES GARANTIES

- Le dépôt de garantie
- La caution solidaire
- La GLI
- Le dispositif VISALE

IV - LE BAIL

- Les différentes durées possibles du bail
- Le contenu du bail type
- Les annexes obligatoires
- La signature du bail

V - LES HONORAIRES DE LOCATION

- Leur nomenclature et leur répartition
- Leur montant
- Leur date d'exigibilité

IV - LES HONORAIRES DE LOCATION

- L'état des lieux d'entrée
- L'assurance du locataire et du propriétaire
- La remise des clefs

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap